

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

21/07/2017

Dossier complet le :

21/07/2017

N° d'enregistrement :

F01117P0165

1. Intitulé du projet

Restructuration globale et Extension du Lycée Adolphe Chérioux à Vitry-sur-Seine (94408)

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

SAERP (Société d'aménagement et d'équipement de la région parisienne)

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Isabelle BONNAUD JOUIN Directrice générale SAERP

RCS / SIRET

5 6 2 | 1 3 0 | 6 6 6 | 0 0 0 6 7

Forme juridique

Société Publique Locale (SPL)

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
39° Travaux, constructions et opérations d'aménagement y compris ceux donnant lieu à un permis d'aménager, un permis de construire, ou à une procédure de zone d'aménagement concerté	Surface de plancher totale : 19 180 m ²

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

- o Réalisation d'un lycée (rénovation et constructions supplémentaires) d'environ 1 500 élèves :
 - Restructuration totale du bâtiment A (cf. plans dans dossier annexe) d'une SHON estimée à 8 200 m² ;
 - Renovation complète du bâtiment A' ;
 - Construction d'un nouveau pôle horticole pour une SHON estimée à 1 400 m² comprenant la création de deux logements neufs, la loge, et les locaux horticoles.
 - Construction d'un bâtiment neuf pour le pôle électrotechnique pour une SHON estimée à 6 450 m² ;
 - Construction d'un bâtiment neuf d'accueil avec l'ensemble du pôle arts appliqués hall, salle polyvalente, etc. pour une SHON estimée à 3 600 m² ;
 - Aménagement des espaces extérieurs pour une surface estimée à 17 000 m², avec la création d'un parking de 90 places environ, le réaménagement des espaces verts, la création de voiries lourdes et légères, la réalisation de nouvelles clôtures et portails d'accès, ainsi que l'éclairage extérieur.

4.2 Objectifs du projet

- o La restructuration du Lycée Adolphe Chérioux vise d'une part à organiser et améliorer les locaux d'enseignement, dépendant de formations très variées et spécialisées, présentes dans le lycée existant. Les formations seront ainsi réparties dans des pôles fonctionnels plus rationnels, avec des ateliers redimensionnés et appropriés aux enseignements.
- o D'autre part, l'opération permettra d'offrir un certain nombre d'espaces dédiés à la vie scolaire et sociale, tels qu'une salle de conférence, des locaux associatifs, un nouveau foyer des élèves, un CDI, ensemble qui concourt à l'enseignement et au confort du lycée.
- o Conformément aux objectifs de construction durable de la Région Ile de France, l'opération répond à un cahier des charges environnemental spécifique, lié aux stratégies développées par cette collectivité sur son territoire (notamment Agenda 21 et Plan Climat).

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

- Le permis de construire sera déposé en Août 2017 sur la base d'un avant-projet définitif.
- L'équipe de maîtrise d'œuvre est composée d'un cabinet d'architectes (Atelier NOVEMBRE), un bureau d'études structure, fluides, économie et HQE (ARTELIA – Bâtiment et industrie)
- La vérification du volet environnemental de l'opération est assurée pour le compte de la Région Ile de France par la société VIZEA / ARTELIA missionnée sur cette opération.
- La période de construction du Lycée est estimée à 36 mois (2 mois de préparation, 34 mois de travaux de construction d

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Un équipement qui répond aux dysfonctionnements actuels

L'analyse de l'existant, à travers la lecture des documents et les visites du site, révèle une grande dispersion des fonctions du lycée qui inévitablement génère des dysfonctionnements majeurs. Administration éparpillée, vie scolaire et sociale isolée, circulations des élèves importantes, locaux d'enseignement dispersés, autant de conséquences préjudiciables au bon fonctionnement du Lycée.

La recherche de compacité maximale a été déterminante dès les premières approches de conception de notre projet, convaincus par ailleurs que les nouvelles proximités créées allaient évidemment faciliter :

- les allées et venues des élèves,
- la surveillance des espaces,
- la dynamique des échanges,
- la valorisation des enseignements,
- l'identification de la fonction « lycée ».

Un équipement qui restructure les espaces extérieurs

Cette recherche de compacité est aussi le garant d'une réponse appropriée aux enjeux du traitement des espaces extérieurs, et notamment des jardins horticoles, en proposant :

- une claire partition entre les espaces extérieurs et intérieurs facilitant ainsi la lecture des bâtiments qui constitueront le nouveau lycée,
- des cheminements ou circulations extérieures immédiatement perceptibles,
- une emprise franche des espaces horticoles, qui respecte par ailleurs les surfaces du programme.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

- Le projet fera l'objet d'un permis de construire.
- Dans le cadre de l'aménagement de la ZAC départementale Chérioux, un dossier loi sur l'eau a été réalisé et déposé auprès de la DRIEE en juin 2015.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques		Valeur(s)
o	Terrain d'assiette	environ 4,5 ha
o	SDP totale	19 180 m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

- 195, rue Julian Grimau. BP 210 – 94408 Vitry-sur-Seine Cedex

Coordonnées géographiques¹

Long. 02° 22' 19" 55 Lat. 48° 46' 49" 99

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Point d'arrivée :

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

La ZAC Chérioux a fait l'objet d'une étude d'impact. Un avis de l'AE a été rendu en février 2011 pour le dossier de création de la ZAC Chérioux. Un autre avis a été rendu en juillet 2015 relatif au dossier de réalisation de cette ZAC. Le projet consiste à aménager un pôle emploi-formation-recherche et permettra de créer une nouvelle trame viaire où les circulations seront favorisées. Le projet identifié par cette étude au cas-par-cas ne concerne pas l'ensemble de la ZAC mais seulement une partie du secteur Nord-est du parc Chérioux. Ce programme a pour objectif de réhabiliter et rendre plus fonctionnel les bâtiments mais également de les mettre aux normes (accès PMR, haute qualité environnementale).

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<ul style="list-style-type: none"> • ZNIEFF 1 Prairies et friches au parc des lilas (Id : 110030006) à environ 600 m du site • ZNIEFF 2 Parc des lilas (Id : 110030001) à environ 450 m du site
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<ul style="list-style-type: none"> • Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement de Vitry-sur-Seine (arrêté le 18/12/2013) • Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement des infrastructures routières et autoroutières du Val-de-Marne (arrêté le 17/11/2009)
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<ul style="list-style-type: none"> • Site identifié par le PLU de Vitry-sur-Seine dans le secteur du Moulin Vert et bâtiments identifiés comme patrimoine bâti à protéger et à mettre en valeur au titre de l'article L123-1-5, 7° du code de l'urbanisme (cf. pièce n°4.2.b du PLU) Désignation MV2 : Domaine départemental Adolphe Chérioux - 4, route de Fontaine

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<ul style="list-style-type: none"> Confirmé par la réalisation d'un diagnostic (cf. dossier d'accompagnement)
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<ul style="list-style-type: none"> Naturels : Site non concerné par le zonage PPRI, Retrait gonflement argiles : aléa faible, Sismicité niveau très faible (1), Non concerné par le risque carrière Technologiques : <ul style="list-style-type: none"> ← Nombreux sites BASIAS à proximité du site mais pas au sein du site ← PPRT site EFR France à Vitry-sur-Seine approuvé le 30/03/2015. Site d'étude non concerné par le zonage ← Transport de matières dangereuses : non (canalisation de gaz à environ 600 m au sud et à l'est du site d'étude) mais via la RD7)
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Secteur spécifique du site d'étude faiblement pollué (diagnostic pollution réalisé / cf. dossier d'accompagnement annexe).
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	système aquifère : Albien n° 03001
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<ul style="list-style-type: none"> Première Natura 2000 à environ 10 km au Nord-Est « FR1112013 - Sites de Seine-Saint-Denis »
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<ul style="list-style-type: none"> Non. Plus proche périmètre de protection des Monuments Historiques « groupe scolaire Karl Marx » à 200 m.

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Pas de forage en nappe prévu.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Défrichage partiel du site (abattage de quelques arbres)
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site d'étude n'a aucun lien fonctionnel avec le site Natura 2000 « Sites de Seine-Saint-Denis » localisé à plus de 10 km.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le risque sanitaire prépondérant est associé aux nuisances et émissions générées par le trafic routier. L'impact du projet (restructuration du lycée) est à relativiser au regard du trafic actuel sur les routes bordant le site (cf. dossier d'accompagnement).
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le projet engendra des émissions lumineuses (éclairage des espaces publics, éclairage intérieur). L'éclairage sera similaire à l'ambiance actuelle.</p>
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>L'installation de chauffage respectera la réglementation.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<ul style="list-style-type: none"> Le projet engendra des rejets d'eaux pluviales qui seront stockées puis pour partie infiltrées sur site et pour partie rejetées au réseau unitaire de la ville.
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<ul style="list-style-type: none"> Le projet engendra des rejets d'eaux usées (pas d'eau industrielle) qui seront envoyés vers le réseau unitaire de la ville.
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<ul style="list-style-type: none"> Le projet engendre la production de déchets (emballage, ménagers, organiques). Des filières de valorisation seront mises en place dont une plateforme de compostage prévue en filière horticole. Peu de déchets organiques seront produits et il n'y aura pas de déchets spécifiques (pas d'activité industrielle). Durant la phase travaux, le projet engendra la production de déchets du BTP. Une charte chantier à faible impact environnemental sera mise en œuvre incluant une gestion appropriée des déchets de chantier.

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<ul style="list-style-type: none"> Projet situé en zone archéologique à « Potentialité indéterminée », une voie ancienne passe sur le site de projet. Les services compétents seront consultés lors de l'instruction du permis de construire.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Plusieurs mesures environnementales seront mises en place sur les différentes thématiques de l'environnement (cf. dossier d'accompagnement au CERFA en annexe).

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le site du projet présente de faibles enjeux environnementaux (faibles enjeux écologiques, extension sur un site existant bénéficiant de voies de desserte). Le dossier d'accompagnement joint en annexe présente plus précisément le contexte environnemental.

Par ailleurs, autant dans sa phase travaux que dans sa phase exploitation, le projet ne présente pas d'impacts environnementaux significatifs. Lors de la phase chantier, une charte permettra de limiter les nuisances liées au chantier. En phase exploitation en raison de la pré-existence du site, cette restructuration n'est pas susceptible d'avoir des effets négatifs sur l'environnement et la santé humaine.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

	Objet
←	Annexe 01 : Plan 1.25 000
←	Annexe 02 : Plan masse 1.500
←	Annexe 03 : Dossier d'accompagnement

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à

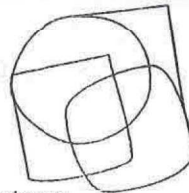
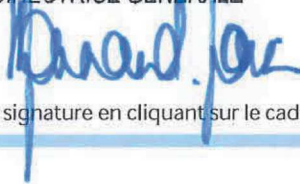
Pantin,

le,

18 juillet 2017

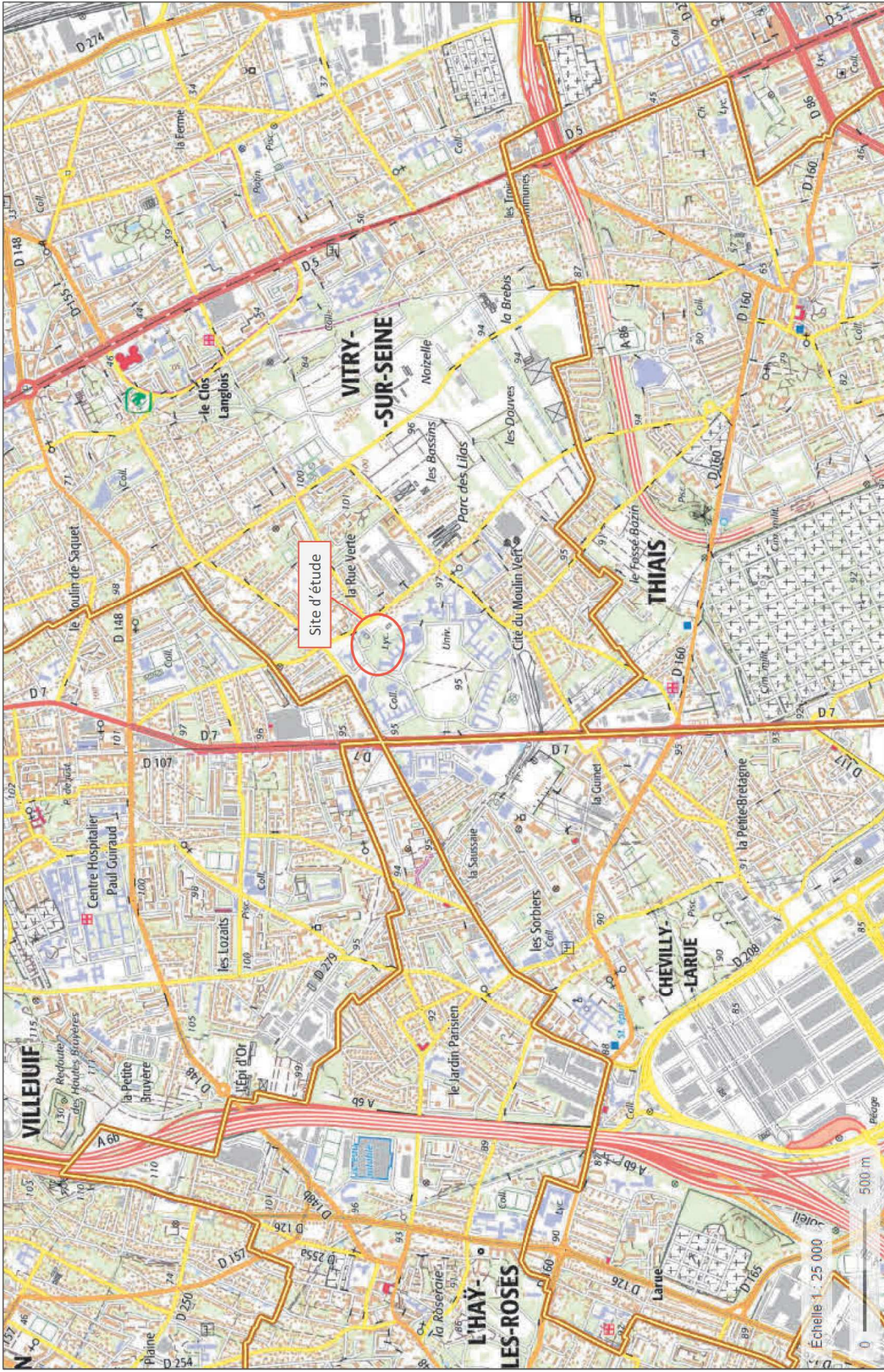
Signature

I. BONNAUD-JOUIN
DIRECTRICE GENERALE



Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessus

SAERP
Cité Régionale
de l'Environnement
d'Ile-de-France
90/92 av. du G^{ral} Leclerc
93500 PANTIN
www.saerp.fr



Site d'étude

VITRY -
-SUR-SEINE

THIAIS

CHEVILLY-
-LARUE

L'HAY-
-LES-ROSES

VILLEJUIF

Echelle 1 : 25 000
0 500 m

1.2 PHOTOGRAPHIES DU SITE

Les photos sont issues du dossier « ENR » (12/2013) et des photos prises lors de la campagne de terrain.

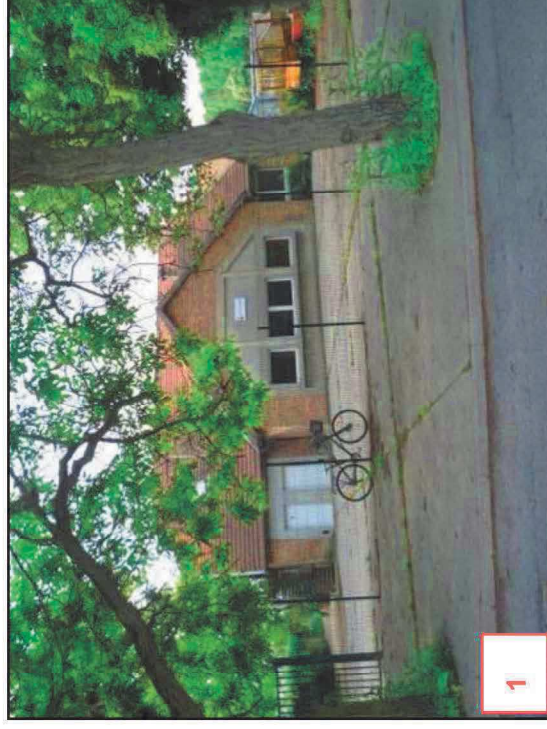
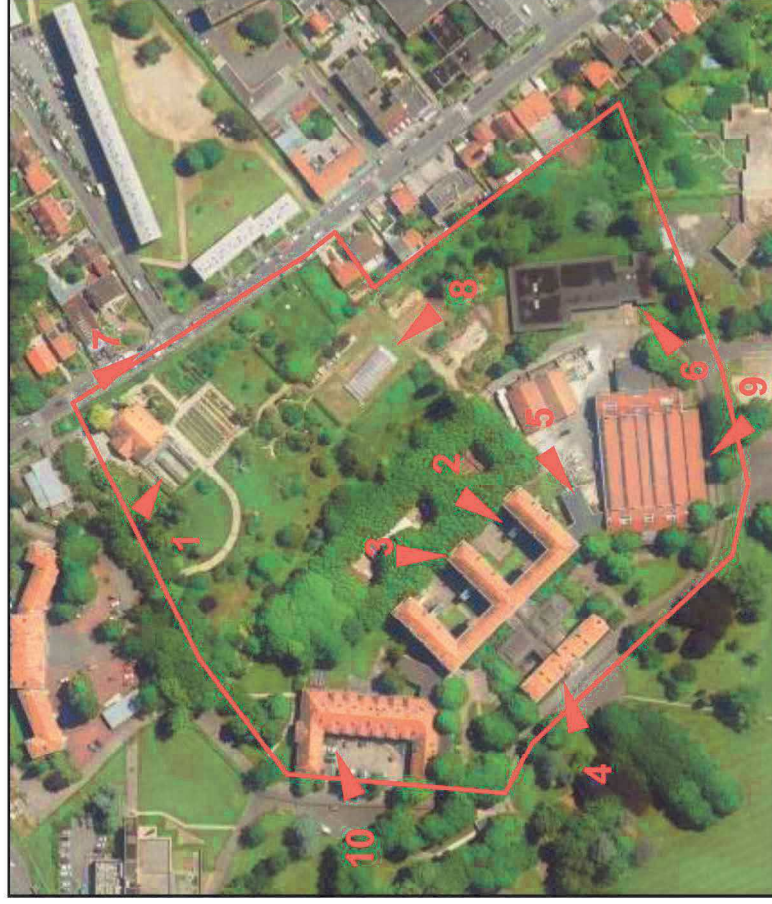


Figure 6 : Localisation di site d'étude – Prises de vue

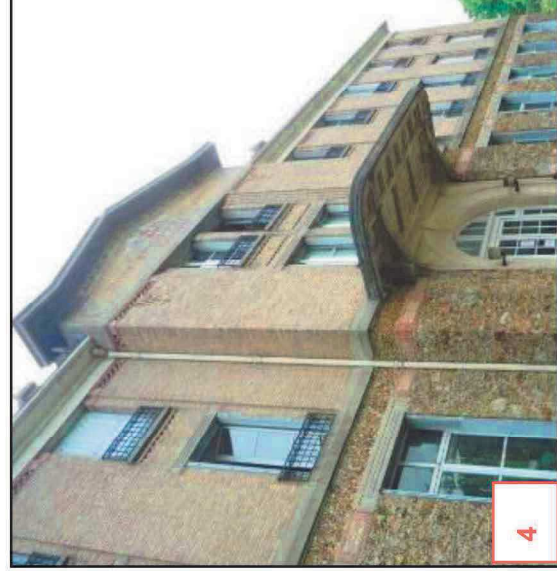


Figure 7 : Prises de vue

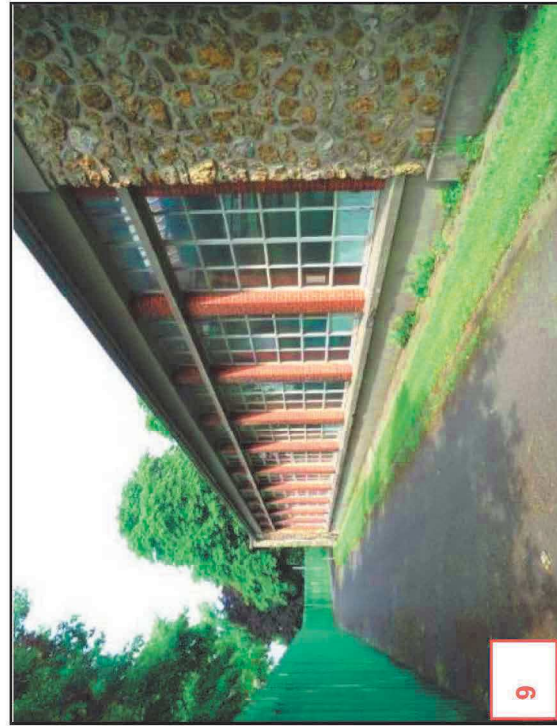


Figure 8 : Prises de vue



Figure 3 : Localisation du site d'étude au sein du contexte urbain (source : Géoportail)

La Première Natura 2000 est localisée à environ 10 km au Nord-Est « FR1112013 - Sites de Seine-Saint-Denis » (cf. figure ci-dessous).

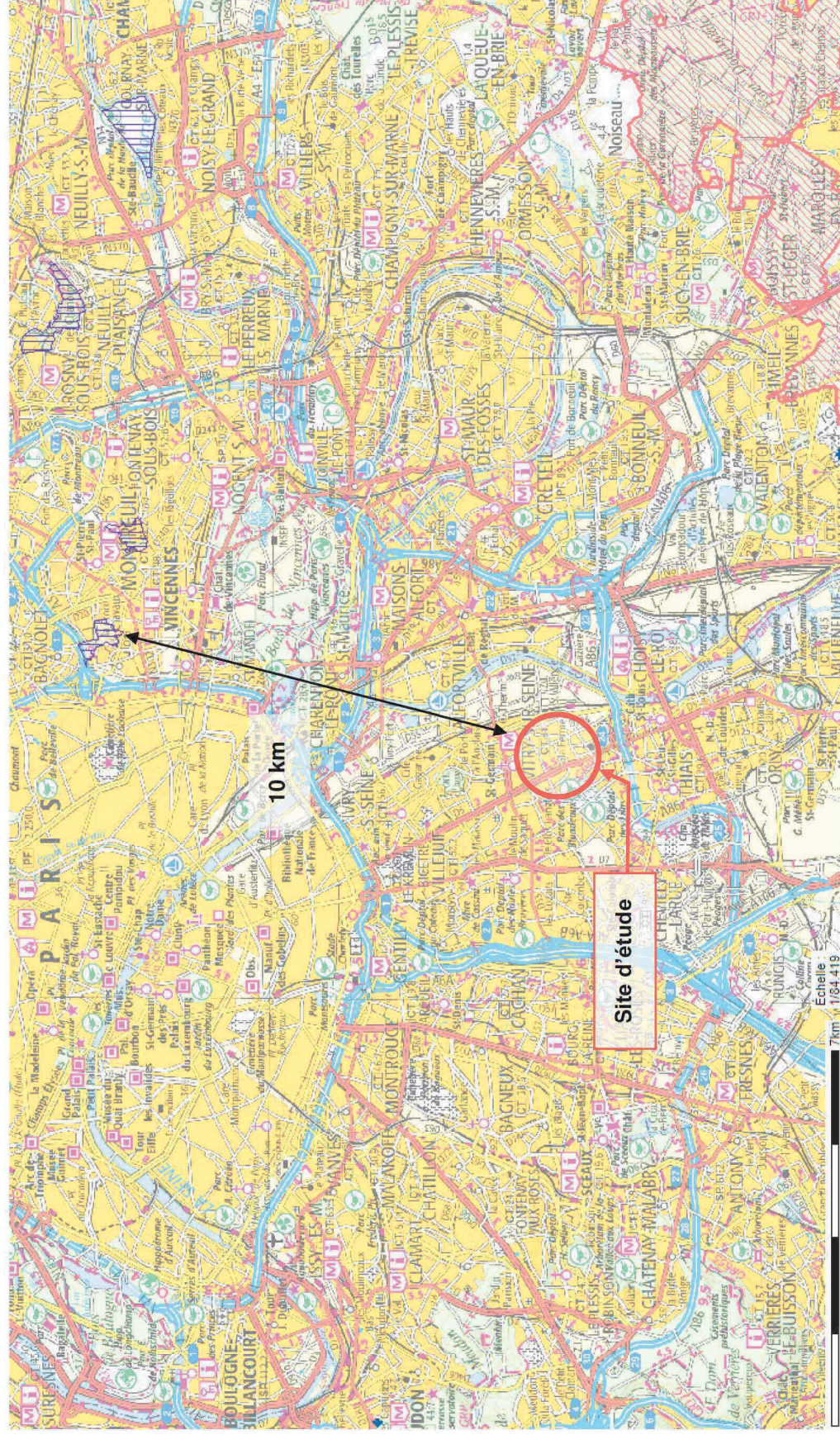


Figure 9 : Localisation des sites Natura 2000 à proximité du site d'étude